

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-161 du 30 avril 1973

portant acceptation de la démission
de Monsieur David GANGBO du Corps de
la Magistrature.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU La Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;
- VU Le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le Décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU le Décret N°382/PR/MJL du 30 Octobre 1967 portant nomination de Monsieur David GANGBO dans le Corps de la Magistrature ;
- VU la requête en date du 13 Janvier 1973 par laquelle Monsieur David GANGBO donne sa démission du Corps de la Magistrature Dahoméenne ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- APRES avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 29 Mars 1973 ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Est acceptée pour compter du 1er Mai 1973, la démission du Corps de la Magistrature Dahoméenne présentée par Monsieur David GANGBO.

.../...

Article 2 - Le présent décret qui prend effet à compter du 1er Mai 1973, sera publié au Journal Officiel.:-

Fait à COTONOU, le 30 avril 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

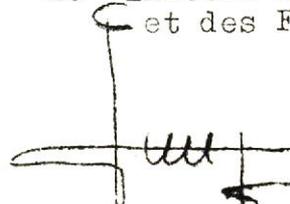

Lieutenant-Colonel Mathieu KERKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 4 - SGG 4 - CS 6 - PG 1 - PCA 1 - IAA 1 -
JORD 2 - - Trib. 10 - Stat.CSM 2 - DB-DC-S 4 TRESOR 4 -
MJL 20 - DI 8 - Inter. 1- DCCT 1 - CNI 1 - Ministères 10 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4 -